

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -
REGLEMENT DE CONSULTATION**

**TRAVAUX DE SIGNALISATION
HORIZONTALE SUR VOIRIE COMMUNALE**

1- Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune d'HERBIGNAC
1 avenue de la Monneraye – BP 24
44410 HERBIGNAC

2- Procédure de passation :

Procédure Adaptée (article 28 du C.M.P)

3- Objet de la consultation :

Travaux de signalisation horizontale sur voirie communale

4- Descriptif :

Marché à bon de commande pour divers travaux d'entretien et de création de la signalisation horizontale en peinture monocouche acrylique, résine à chaud, à froid et thermoplastique ; en deux ou trois campagnes par an.

5- Lieux où l'on peut demander le dossier de consultation :

Services Techniques :

Commune d'HERBIGNAC
Tél. : 02.40.88.90.01 Fax : 02 40.88.89.97

Les dossiers seront remis gratuitement sur demande écrite (courrier ou fax).

6- Procédure ouverte

Date limite de réception des offres :

Lundi 6 juin 2011 à 12h

Adresse où les offres doivent être transmises :

Les offres seront transmises en recommandé avec accusé de réception sous enveloppe avec la mention, en haut et à gauche, « **Procédure adaptée – Marché 2011/11 : Signalisation horizontale – NE PAS OUVRIR** », à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire
1 avenue de la Monneraye - BP 24
44410 HERBIGNAC

ou remises contre récépissé à l'accueil de la mairie.

Les offres des candidats seront rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Les offres seront établies en euros.

La transmission des candidatures et des offres par voie électronique, n'est pas autorisée.

Contenu de l'offre :

- L'acte d'engagement rempli et signé
- Le bordereau des prix unitaires rempli et signé
- Le CCP signé
- Un mémoire technique détaillant l'organisation de l'entreprise et la qualité du service proposé
- L'attestation sur l'honneur
- Les attestations d'assurances

7- Justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats :

Le candidat doit remplir les conditions d'accès à la commande publique prescrites par l'article 43 du Code des Marchés publics. Une attestation sur l'honneur que l'entreprise n'est soumise à aucune de ces interdictions sera à présenter.

Les attestations d'assurances seront exigées.

8- Délai de validité des offres

120 jours

9- Les renseignements complémentaires d'ordre administratif et/ou technique peuvent être demandés auprès de :

Madame GUILLOUX pour les renseignements administratifs et
Monsieur LOGODIN pour les renseignements techniques
Services Techniques
1 avenue de la Monneraye
44410 HERBIGNAC
Tel : 02.40.88.90.01 Fax : 04.40.88.89.97

10- Sélection des candidatures et critères de choix :

Ne sont pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43 à 46 du CMP, donc celles qui n'auront pas transmises l'attestation sur l'honneur correspondante.

Les critères du choix de l'offre économiquement la plus avantageuse:

- 1) 50% sur la qualité technique du service proposé
- 2) 50% sur le prix

11- Date d'envoi à la publication :

16 mai 2011